

L'état de l'intercommunalité en Ile-de-France

Notre région a pris du retard mais les grands regroupements inquiètent fortement les communes rurales face aux communes urbaines

Les regroupements de communes, en Ile-de-France, se sont faits en application de la loi Chevènement de juillet 1999 instituant trois types de structures constituant un territoire sans enclave : les communautés de moins de 50 000 habitants, les communautés d'agglomération entre 50 000 et 500 000 habitants dont une commune de plus de 15 000 habitants et les communautés urbaines adaptées aux métropoles régionales ; sauf en Ile-de-France vue l'importance de la ville capitale. Ont été ainsi transférées des communes aux intercommunalités des compétences obligatoires (développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville) et d'autres facultatives.

L'Ile-de-France s'est engagée moins vite que les autres régions françaises dans ces regroupements. Début 2011, les 112 regroupements franciliens, dont 69 communautés de communes, totalisaient 79 % des communes et 72 % de la population francilienne, contre 96 % des communes et 92 % de la population pour la France entière. Les départements les moins avancés dans les regroupements sont le Val-de-Marne et les Yvelines. Les plus avancés sont la Seine-Saint-Denis et l'Essonne.

En décembre 2010, la loi de réforme des collectivités territoriales a créé deux nouvelles structures : la métropole et le pôle métropolitain (*Liaison de mars 2011*).

Un processus qui s'accélère

Elle a surtout engagé l'élaboration de schémas départementaux de coopération intercommunale visant, d'ici juin 2013, à une couverture intégrale du territoire par des établissements publics à fiscalité propre obtenus par création de nouveaux regroupements, mais plus souvent par agrandissement des périmètres ou fusion des existants. Dans la Grande Couronne, le processus semble s'accélérer, même s'il suscite des différends entre élus. En Petite Couronne, où nombre de communautés d'agglomération, constituées suivant des critères de politique partisane, mériteraient d'être redécoupées, les préfets ne semblent pas être autorisés à le faire.

Regroupements plus importants

En dehors de ces structures administratives de regroupement, il faut signaler qu'en Ile-de-France des actions intercommunales se font à l'initiative d'élus locaux soucieux de se réunir et de se mobiliser autour d'objectifs communs de gouvernance. C'est bien sûr le cas du syndicat Paris-Métropole,

issu de la Conférence métropolitaine initiée par Bertrand Delanoë pour inciter à des actions communes de Paris et des villes voisines. Paris-Métropole regroupe maintenant 194 communes ou intercommunalités de la Petite, mais aussi de la Moyenne Couronne, avec l'objectif d'être un interlocuteur reconnu pour les discussions avec l'Etat, notamment dans le cadre du Grand Paris, et pour la définition d'une nouvelle structure territoriale qui lui soit propre.

On peut signaler aussi le regroupement de 14 communes du sud des Hauts-de-Seine et de l'ouest du Val-de-Marne (communautés d'agglomération de Sud-de-Seine, des Hauts-de-Bievre et du Val-de-Bievre) dans ce qui se nomme la Vallée Scientifique de la Bièvre, pour promouvoir sur son territoire, indépendamment du "cluster" du plateau de Saclay, un pôle intercommunal de développement des activités de recherche et de haute technologie dans les domaines de la santé et du médicament.

On va à coup sûr vers un aménagement du territoire autour d'intercommunalités plus grosses et plus fortes, ce qui suscite des réticences de nombre de maires ruraux.

Daniel Hannotiaux
président d'honneur d'IDFE

78 : le schéma de coopération intercommunale des Yvelines

Les municipalités avaient jusqu'à fin août pour se prononcer sur le Schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines proposé par le préfet. Les raisons qui ont mené au découpage "autoritaire" du territoire en 20 entités de tailles très variables tant en nombre de communes (de 2 à 37) qu'en nombre d'habitants (de l'ordre de 6 500 habitants à plus de 273 000) ne semblent pas toujours comprises et ne satisfont pas les élus. Aussi certains votent contre le projet.

Pour exemples :

● certaines petites communautés de communes déjà existantes, qui commencent à trouver un équilibre de fonctionnement, se trouvent "avalées" dans des intercommu-

nalités qui regrouperont de nombreuses communes, tandis que le périmètre d'autres est respecté ;

● certaines communes ont émis le souhait de rejoindre une intercommunalité et ne sont pas entendues, au contraire d'autres municipalités ;

● il est dit "haut et fort" que les petites communes seront écoutées au sein des intercommunalités ; mais, déjà, avant même que la structure ne soit validée, il semblerait que le fait que ces petites communes représentent peu de population autorise le préfet à minimiser l'importance de leur vote négatif.

Ainsi, ce manque d'homogénéité donne l'impression que, dans certains cas, le "poids" de certains élus, placés au centre

des décisions, a fortement influencé le découpage. L'intercommunalité devait se construire autour d'un projet qu'auraient conçu des communes volontaires. Le fait de mettre la charrue avant les bœufs, à savoir voter un périmètre puis mettre les élus autour de la table pour construire un projet, vide la réforme de son sens et risque de rendre l'exercice périlleux, surtout là où les communes seront nombreuses et de poids démographique non homogène.

Dominique DUVAL
présidente de Jade
Jonction d'Associations de Protection
de l'Environnement du Canton
de Montfort l'Amaury et ses environs